



Conseil d'administration

350^e session, Genève, 4-14 mars 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 14 février 2024

Original: anglais

Treizième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ¹. Dans cette résolution, il a prié le Bureau de fournir toute l'assistance possible aux mandants tripartites en Ukraine. En outre, il a décidé de suspendre provisoirement toute activité de coopération ou d'assistance technique du BIT en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, et de suspendre les invitations conviant la Fédération de Russie à participer à toutes les réunions à caractère discrétionnaire, telles que les réunions techniques et les réunions d'experts, ainsi qu'aux conférences et aux séminaires dont la composition est fixée par le Conseil d'administration, tout en sauvegardant les activités de coopération ou d'assistance technique du BIT en faveur

¹ GB.344/Résolution.

de tous les autres pays relevant de la compétence de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou).

2. À sa 349^e session (octobre-novembre 2023), après avoir examiné le dernier rapport établi par le Bureau concernant l'évolution de la situation au regard de la résolution ², le Conseil d'administration a de nouveau prié le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation des ressources du Bureau pour l'Ukraine, de poursuivre son action en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés en Europe orientale et en Asie centrale et de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail ³. Comme suite à la demande du Conseil d'administration, le présent document rend compte de l'évolution de la situation à cet égard ⁴.

► Évolution générale

3. L'agression militaire russe se poursuit depuis plus de deux ans et continue de faire des ravages aussi bien dans les territoires ukrainiens occupés par la Fédération de Russie que dans le reste du pays. Pour la deuxième année consécutive, les frappes aériennes se sont intensifiées au cours de l'hiver, causant non seulement des pertes humaines mais aussi des dommages considérables aux biens, ce qui nuit au maintien de l'activité d'un grand nombre de travailleurs et d'entreprises. Le nombre des réfugiés qui sont retournés en Ukraine a augmenté, mais celui des personnes déplacées reste très élevé: plus de 5,9 millions de réfugiés venus d'Ukraine sont disséminés à travers l'Europe, dont 4,2 millions bénéficient du mécanisme de protection temporaire de l'Union européenne (l'application de ce mécanisme ayant été prolongée jusqu'au 4 mars 2025), et quelque 3,7 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays ⁵. Des entretiens menés avec des réfugiés entre février et octobre 2023 dans les pays d'accueil révèlent que 55 pour cent d'entre eux occupaient un emploi lorsqu'ils ont fui la guerre ⁶. De manière générale, celle-ci continue d'avoir de graves répercussions sur l'économie et le marché du travail. Faute de nouvelles données suffisantes, les précédentes projections du BIT quant aux effets de la guerre sur l'emploi en Ukraine demeurent les plus proches de la réalité dont on dispose ⁷. Si les derniers chiffres de la croissance économique sont supérieurs aux prévisions (4,9 pour cent) ⁸, le marché du travail ukrainien n'a toutefois guère évolué. Les réfugiés ukrainiens qui souhaitent rentrer dans leur pays ont déclaré que la possibilité d'accéder à un travail et à des moyens de subsistance faisait partie des éléments indispensables à leur retour ⁹.

² GB.349/INS/15.

³ GB.349/INS/PV, paragr. 641.

⁴ Les données figurant dans le présent rapport reflètent la situation au 26 janvier 2024. Si nécessaire, le Bureau rendra compte oralement au Conseil d'administration des événements survenus après cette date.

⁵ Voir Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), «[Operational data portal – Ukraine refugee situation](#)» et Organisation internationale pour les migrations (OIM), «[Global Data Institute Displacement Tracking Matrix](#)», consulté en janvier 2024. Au sujet de la prorogation de la Directive sur la protection temporaire, voir Conseil de l'Union européenne, «[Réfugiés ukrainiens: accord entre États membres de l'UE pour proroger la protection temporaire](#)», 28 septembre 2023.

⁶ HCR, [Ukraine situation: Regional protection profiling and monitoring factsheet](#), décembre 2023.

⁷ Voir GB.348/INS/5/2, paragr. 11. Le Bureau a récemment confirmé les projections figurant dans ce document en se fondant sur des sources supplémentaires de données administratives.

⁸ Banque nationale d'Ukraine, [Inflation Report](#), octobre 2023.

⁹ HCR, [Ukraine Situation – UNHCR's 2024 plans and financial requirements](#), janvier 2024.

4. En dépit des incertitudes liées à la guerre, le Conseil européen a, lors de sa réunion des 14 et 15 décembre 2023, décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la République de Moldova, et d'accorder le statut de pays candidat à la Géorgie. Cela signifie, pour l'Ukraine et la République de Moldova, que toutes deux vont devoir mettre de vastes pans de leur législation en conformité avec les normes de l'Union européenne (UE), notamment en ce qui concerne les politiques économique, sociale et de l'emploi. En outre, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile ont été invités à prendre part au projet pilote du Comité économique et social européen en tant que «membres d'un pays candidat à l'élargissement». Cette initiative expérimentale fait du Comité la première institution européenne à offrir aux partenaires sociaux et aux organisations de la société civile de l'Ukraine et d'autres pays candidats une possibilité concrète de s'associer au processus et d'y participer ¹⁰.
5. L'intégration des réfugiés ukrainiens sur le marché du travail des pays d'accueil continue de s'améliorer. Des entretiens menés dans toute l'Europe en avril et mai 2023 révèlent ainsi que 40 à 60 pour cent des personnes interrogées occupaient un emploi, tandis que 10 à 20 pour cent étaient au chômage et les personnes restantes, hors de la main-d'œuvre ¹¹. Des enquêtes dans des pays d'accueil de l'UE montrent que, en 2022, près de 16 pour cent des réfugiés ukrainiens adultes interrogés bénéficiaient d'un contrat à durée indéterminée, 60 pour cent d'un contrat à durée déterminée, tandis que les autres n'avaient aucun contrat (9 pour cent), ne savaient pas ou ne voulaient pas répondre à la question posée ¹². Parallèlement, les réfugiés interrogés qui sont rentrés dans leur pays expriment de manière croissante le besoin d'un appui financier, soulignant qu'une intégration plus rapide sur le marché du travail et des interventions durables en matière de protection sociale sont indispensables pour assurer leur subsistance ¹³. Selon une enquête d'octobre 2023, la plupart des migrants (62 pour cent) se sont adaptés à la vie dans leur pays d'accueil. La proportion de ceux qui envisagent de ne pas retourner en Ukraine a atteint 18 pour cent (contre 8 pour cent en octobre 2022). Le nombre de ceux qui prévoient de rentrer reste élevé, bien qu'il ait légèrement reculé (67 pour cent en octobre 2022, contre 63 pour cent aujourd'hui) ¹⁴. À cet égard, des travaux de recherche récents de l'OIT montrent que, s'il faut s'attendre à des pénuries de main-d'œuvre au cours de la phase de reconstruction qui suivra la fin du conflit, la création d'un nombre suffisant d'emplois décent sera le principal élément déclencheur qui incitera les réfugiés à rentrer ¹⁵.
6. La République de Moldova reste particulièrement touchée par la guerre en Ukraine. Plus d'un million d'Ukrainiens ont traversé la frontière depuis février 2022. On estime que, sur les 112 811 réfugiés enregistrés en République de Moldova en décembre 2023 – soit 4 pour cent des résidents actuels du pays – 20 pour cent le sont au titre de la protection temporaire ¹⁶. La décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion a conforté le gouvernement dans son ambition d'adhérer à l'UE d'ici à 2030; le gouvernement s'est donc engagé dans un programme de réformes visant à mettre la législation du pays en conformité

¹⁰ Comité économique et social européen, «[Call to EU candidate countries civil society](#)».

¹¹ HCR, *Lives on Hold: Intentions and Perspectives of Refugees and IDPs from Ukraine #4*, 6 juillet 2023.

¹² Eurofound et Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Barriers to employment of displaced Ukrainians*, juin 2023.

¹³ OIM, *Ukraine Response — Regional Analysis — Ukrainians and Third-Country Nationals: Crossing Back to Ukraine (July–September 2023)*, décembre 2023.

¹⁴ Gradus Research Company, «[How do migration processes affect business: Special survey for Kiev 2023](#)», octobre 2023.

¹⁵ OIT, *Prospects for achieving Ukraine's 2032 GDP target: A labour market perspective (September 2023)*, 2023.

¹⁶ Project Hope, «[Moldova](#)» et HCR, «[Ukraine Refugee Situation: Republic of Moldova](#)».

avec l'acquis de l'UE. En 2024, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de la République de Moldova sera modeste, car la poursuite des hostilités en Ukraine va continuer d'entraver sa production industrielle et agricole. Son taux de chômage était estimé à 3,7 pour cent en 2023 ¹⁷.

7. La croissance économique de la Géorgie va accuser un ralentissement en 2024, mais restera parmi les plus robustes de la région grâce à la résilience du secteur du tourisme et à la poursuite des envois de fonds depuis l'étranger. La solidité de sa croissance économique a aidé le pays à ramener le taux de chômage à la fin de l'année 2023 à son niveau le plus bas depuis 2007 (15,6 pour cent) ¹⁸.
8. De façon plus générale, en 2022, les pays de la sous-région du Caucase et de l'Asie centrale ont enregistré des taux de croissance économique réelle supérieurs aux attentes (5,5 pour cent), contrairement aux prévisions alarmistes établies au début de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. D'après les estimations, la croissance réelle par habitant a atteint 3,6 pour cent à la fin de l'année 2023, mais devrait retomber à 3 pour cent en 2024, reflétant le recul des bénéfices tirés dans un premier temps de l'accroissement du commerce de transit lié à l'évolution des chaînes d'approvisionnement en réaction aux sanctions; elle se maintiendra toutefois à moyen terme ¹⁹. À la fin de l'année 2023, la pression inflationniste s'est partiellement relâchée dans certaines parties de la région. Néanmoins, dans de nombreux pays, les revenus réels n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise du coût de la vie survenue en 2022. En général, la croissance de l'emploi dans la région a été supérieure à la moyenne des tendances enregistrées sur plusieurs années. Toutefois, il se peut que, sous la pression des sanctions internationales, des pays d'Asie centrale perdent une partie des investissements étrangers directs venant de la Fédération de Russie, en raison des restrictions imposées aux flux financiers ²⁰.
9. La Fédération de Russie demeure très tributaire des travailleurs migrants originaires des États voisins alors qu'elle fait face à une pénurie de main-d'œuvre, liée notamment à un exode de travailleurs russes et à l'enrôlement de travailleurs dans les forces armées du pays.

Conséquences pour l'emploi, les moyens de subsistance et les entreprises

10. La situation de l'emploi en Ukraine reste dramatique, en dépit d'une croissance plus forte que prévu. Le Service public de l'emploi recense 2,8 millions de chômeurs, dont près de la moitié appartiennent à des groupes vulnérables. À la demande du Gouvernement ukrainien, le Bureau a établi des projections de l'emploi fondées sur les prévisions du ministère de l'Économie concernant le PIB. Ces projections montrent que de graves problèmes d'emploi risquent d'entraver la réalisation de l'ambitieux objectif de croissance que l'Ukraine s'est fixé à l'horizon 2032, en tenant pour acquis que les hostilités auront cessé ²¹. D'importants efforts

¹⁷ EIU Viewpoint, «[Moldova](#)», consulté le 22 janvier 2024.

¹⁸ EIU Viewpoint, «[Georgia](#)», consulté le 22 janvier 2024.

¹⁹ Fonds monétaire international (FMI), *World Economic Outlook database*, octobre 2023, page consultée le 5 janvier 2024. FMI, *Perspectives économiques régionales – Le Moyen-Orient et l'Asie centrale: préserver la stabilité macro-économique dans un contexte toujours incertain*, mai 2023.

²⁰ S. Arzoumanian, *Spillovers from Russia to Neighbouring Countries: Transmission Channels and Policy Options* (FMI, septembre 2023) et Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, *Re-assessing Economic Risks and Spillovers*, à paraître.

²¹ Les projections s'appuient sur différents scénarios pour mettre en évidence l'ampleur des pénuries potentielles de main-d'œuvre. Le premier scénario prévoit un déficit de main-d'œuvre correspondant à 8,6 millions de travailleurs, à supposer que l'Ukraine réussisse à atteindre son objectif concernant le PIB et que les taux de productivité et de l'emploi suivent les

doivent être déployés pour faciliter la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et de celles rentrées en Ukraine, ainsi que pour permettre à davantage de femmes d'intégrer le marché du travail. Par exemple, pour que le PIB atteigne le niveau visé en 2032, il faudrait que la participation des femmes à la main-d'œuvre augmente de 5 pour cent par an jusqu'à cette date ²². Pour encourager le retour des réfugiés ukrainiens, il est crucial de multiplier les mesures incitatives, notamment en améliorant les conditions de travail, et de garantir la reconnaissance des compétences acquises ainsi que la transférabilité des droits aux prestations de sécurité sociale.

11. Les répercussions de la guerre sur les entreprises demeurent difficiles à évaluer, mais il ressort des discussions tenues avec des organisations d'employeurs ukrainiennes que, après deux années de conflit, la plupart des entreprises qui ont survécu à cette première phase se sont adaptées à la situation, notamment en réorientant leurs chaînes d'approvisionnement et leurs marchés vers l'Union européenne. Les relocalisations d'entreprises sont moins nombreuses. Malgré une baisse bienvenue de l'inflation globale à 4,9 pour cent, la pression des coûts sur les entreprises reste considérable et l'accès aux financements est difficile. Le climat des affaires s'est toutefois légèrement amélioré ces derniers mois en raison d'un rebond inattendu de la croissance au dernier trimestre 2023. Cela étant, les incertitudes quant à la fin des hostilités et à la fréquence de l'aide internationale, la hausse des coûts logistiques liée à la fermeture de certaines frontières maritimes et terrestres, le prix élevé des carburants, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le ralentissement de la demande commandent toujours une certaine prudence dans l'évaluation des perspectives des entreprises ²³. Malgré l'absence de données adéquates, les organisations d'employeurs ont indiqué que la pénurie de main-d'œuvre posait des problèmes dans des secteurs et régions donnés, alors que les mêmes secteurs continuent d'être frappés par le chômage dans d'autres parties du pays, ce qui laisse entrevoir certains décalages problématiques et une insuffisance des incitations à la mobilité.
12. Si, dans la majeure partie de l'Europe centrale et orientale, la guerre a eu dans un premier temps des répercussions négatives sur la croissance, celle-ci s'est rétablie pour atteindre 1,7 pour cent en 2023. Cependant, la tendance au recul de l'emploi s'est confirmée, signe non seulement d'un déclin en Ukraine mais aussi du vieillissement continu de la population et de l'émigration vers d'autres pays de la région. Toujours est-il que le taux de chômage de la sous-région reste bas ²⁴.

tendances d'avant-conflit (soit un taux de croissance de l'emploi de 37 pour cent, par comparaison avec 2021). Selon le deuxième scénario, il faudrait une croissance annuelle de la productivité de 6,1 pour cent si l'emploi devait globalement suivre la tendance d'avant-conflit – chiffre deux fois supérieur à l'historique des dernières moyennes. Le troisième scénario fait l'hypothèse d'une croissance du PIB insuffisante si l'emploi et la productivité suivent les tendances d'avant-conflit.

²² OIT, *Prospects for achieving Ukraine's 2032 GDP target: A labour market perspective* (September 2023), décembre 2023.

²³ Banque nationale d'Ukraine, *Business Outlook Survey, Q3 2023*, novembre 2023 et Banque nationale d'Ukraine, *NBU 2023 Inflation Update*, 11 janvier 2024.

²⁴ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde, Tendances 2023*, janvier 2024.

► Conséquences pour les mandants de l'OIT, la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent et la coopération pour le développement en Ukraine

Gouvernement

13. Les mandants de l'OIT en Ukraine – le ministère de l'Économie et le ministère de la Politique sociale, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs – restent concentrés sur les mesures à prendre pour atténuer les conséquences immédiates de la guerre, tout en posant les jalons qui permettront un relèvement et une reconstruction rapides du pays, de même que son intégration dans l'UE. À cet égard, ils ont réaffirmé que le soutien de la communauté internationale à l'Ukraine devait combiner parallèlement aide humanitaire, soutien budgétaire et assistance au développement.
14. Comme suite à la décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'UE, le ministère de l'Économie entend accélérer l'exécution de son ambitieux programme de réformes législatives. Les mesures prises dans le cadre de ce programme comprennent notamment:
 - a) la préparation d'un nouveau projet de code du travail, qui sera bientôt soumis à une discussion avec les partenaires sociaux et la société civile;
 - b) la préparation d'un projet de loi sur le règlement des conflits collectifs du travail, qui fait actuellement l'objet d'un examen technique par le BIT;
 - c) la préparation d'un projet de loi sur le dialogue social, qui est en cours d'examen devant le groupe de travail tripartite mis en place dans le cadre du Service national de conciliation et de médiation;
 - d) un examen du système de salaires minima à la lumière de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970 (ratifiée par l'Ukraine), et de la directive européenne 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, qui a été entrepris à la demande du BIT;
 - e) une analyse fonctionnelle du Service public de l'emploi en vue de poursuivre la modernisation de la prestation des services, analyse qui est réalisée par un prestataire de services, financée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et qui sera soumise à un examen par les pairs auquel prendront part le BIT et deux services nationaux de l'emploi de l'Union européenne.
15. En outre, un certain nombre de politiques et de stratégies sont en cours d'examen ou de mise en œuvre. Parmi celles-ci figurent:
 - a) la stratégie démographique nationale, qui bénéficiera des contributions techniques des partenaires internationaux, et notamment de celle du BIT;
 - b) les programmes de protection sociale menés par divers acteurs de l'aide humanitaire et de la protection sociale, afin d'améliorer la coordination et la durabilité dans le cadre de l'initiative *Perekhid* (qui tire son nom du mot «transition» en ukrainien);
 - c) la stratégie nationale visant à réduire l'écart de rémunération entre femmes et hommes, adoptée en septembre 2023, avec l'appui du BIT;

- d) une stratégie destinée à améliorer la santé mentale et le soutien psychosocial, y compris dans le monde du travail.
16. Le Service public de l'emploi a considérablement augmenté les dépenses qu'il consacre aux programmes actifs du marché du travail (les faisant passer de 4 pour cent en 2022 à 31 pour cent en 2023), par l'intermédiaire de la caisse nationale d'assurance-chômage obligatoire. En 2023, 660 000 demandeurs d'emploi au total en ont bénéficié et 295 000 ont retrouvé un emploi en conséquence. Quelque 11 000 hommes et femmes ont reçu des aides pour démarrer leur propre entreprise, créant ainsi 35 000 emplois, et 50 000 ont pu bénéficier d'une formation ou d'une reconversion professionnelle. En tout, 74 000 hommes et femmes ont participé à des programmes de travaux publics et 20 000 ont été placés dans le cadre des programmes subventionnés d'emploi. En outre, le montant des prestations de chômage a été relevé par un décret adopté le 14 septembre 2023, compte de l'augmentation du coût de la vie.
 17. Pour la première fois, le Service public de l'emploi a octroyé des fonds visant à assurer des aménagements raisonnables des lieux de travail au profit de 63 personnes en situation de handicap. Le gouvernement prévoit d'étendre ces programmes en 2024 en les dotant d'un financement total de 7 milliards de hryvnias ukrainiens, ce qui bénéficiera directement à 200 000 Ukrainiens. Une aide extérieure supplémentaire reste toutefois nécessaire pour répondre aux besoins des 2,8 millions de chômeurs du pays en matière d'emploi. Il faut également renforcer le soutien apporté aux employeurs ukrainiens afin de les sensibiliser davantage aux possibilités, aux coûts et aux obligations découlant de l'intégration de personnes en situation de handicap dans leurs effectifs. Le Bureau étudie actuellement avec des partenaires internationaux l'élaboration d'un programme d'aide plus large dans ce domaine.
 18. L'appui prêté par le BIT au Service public de l'emploi en 2023 a essentiellement consisté à réaliser un audit fonctionnel de cette administration et à faciliter l'obtention d'un consensus tripartite sur le nouveau projet de loi relatif à la sécurité et à la santé au travail (SST) (dont le Parlement est saisi depuis mars 2023), ainsi que sur les statuts révisés du Service et sur les moyens de développer encore ses services de prévention sous le régime de la loi martiale. Le consensus tripartite obtenu concernant ce dernier point a permis la formalisation de plus de 120 000 travailleurs en 2023. Le Service public de l'emploi poursuit son action d'information auprès des employeurs et des travailleurs au sujet des relations de travail sous le régime de la loi martiale et apporte son soutien aux réfugiés en leur dispensant des conseils juridiques gratuits sur les relations de travail dans leur pays d'accueil. Par ailleurs, tandis que les arriérés de salaires restent problématiques et ont même légèrement augmenté en 2023 (pour atteindre 2 950 millions de hryvnias, soit environ 78 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.)), le Service public de l'emploi a aidé 71 pour cent des entreprises économiquement actives ayant des arriérés de salaires à restructurer leurs dettes et à respecter les échéanciers fixés. Des difficultés subsistent en ce qui concerne les arriérés de salaires des entreprises insolvables et économiquement inactives, qui totalisent 18,6 pour cent de l'ensemble des arriérés. Avec l'appui du BIT, le Service public de l'emploi a diversifié ses compétences et propose désormais un soutien psychosocial sur le lieu de travail. Les inspecteurs conseillent à présent les entreprises sur les mesures pratiques à prendre à cet effet.
 19. L'agence nationale de la fonction publique a fait appel à l'expertise de l'OIT pour adapter la législation nationale aux normes internationales du travail et à l'acquis correspondant de l'UE pour ce qui est du droit de grève des fonctionnaires.

20. Le partenariat stratégique établi entre l'OIT et le cabinet de la Première Dame d'Ukraine a été déterminant pour faire progresser l'ensemble du pays dans la réduction de l'écart de rémunération entre femmes et hommes, notamment grâce à l'adoption d'une stratégie nationale en la matière. L'organisation d'une manifestation conjointe à l'occasion de la visite de la directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale à Kyïv en octobre 2023 a permis de renforcer encore ce partenariat. En novembre, un spécialiste des questions de genre au BIT a présenté les résultats générés pour l'Ukraine par le Simulateur d'investissements dans les politiques du soin, sachant que le manque de services de garde d'enfants accessibles est l'un des principaux obstacles à la participation des femmes au marché du travail et que la résolution de ce problème est un aspect central de la stratégie nationale. Les mandants ont reconnu l'intérêt de considérer les dépenses du soin comme un investissement mais se sont inquiétés des incidences budgétaires immédiates et ont demandé que la question soit aussi abordée avec les donateurs. Le Bureau continue d'apporter son concours à des projets pilotes portant sur d'autres solutions pour la garde d'enfants et favorise la mise en commun des connaissances avec la République de Moldova, qui a fait des progrès considérables dans ce domaine ces dernières années.
21. En outre, le Bureau a élargi sa coopération à d'autres ministères, parmi lesquels: le ministère de l'Environnement, s'agissant de la récente ratification de la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990; le ministère de l'Éducation, s'agissant de l'enseignement et la formation techniques et professionnels fondés sur la technologie numérique (e-TVET) ainsi que la garde d'enfants; et les commissions parlementaires correspondantes.

Syndicats et organisations d'employeurs

22. Bien que toujours opérationnels, les syndicats et les organisations d'employeurs sont durement touchés par la guerre. Des craintes persistent quant à la viabilité financière des activités des partenaires sociaux en raison de la diminution des cotisations de leurs membres. Les partenaires sociaux ne reçoivent aucune aide financière en dehors de quelques dons provenant d'organisations apparentées. À l'heure où s'ouvre la prochaine étape du processus d'intégration dans l'UE, les partenaires sociaux auront besoin d'un soutien supplémentaire pour pouvoir jouer leur rôle au sein des forums de dialogue social de l'UE et assumer leurs obligations à l'égard de leurs membres.
23. Les trois organisations d'employeurs et associations professionnelles nationales indiquent que les entreprises développent leurs activités à la faveur d'un rebond de l'économie au cours du dernier trimestre de 2023, une tendance dont témoignent également les enquêtes de conjoncture de manière plus générale ²⁵. Néanmoins, l'activité économique de l'Ukraine reste très réduite du fait de la destruction des installations de production, des pannes d'électricité, des perturbations des voies logistiques et du minage des terres agricoles, autant de facteurs qui pèsent également sur la capacité d'exportation du pays.
24. La Fédération des employeurs d'Ukraine, avec l'assistance du BIT, a continué de faciliter la mise en relation d'affaires et la promotion des producteurs ukrainiens sur le marché de l'UE à travers son nouveau service d'assistance à l'exportation. De plus, une formation sur les règlements commerciaux de l'UE a été dispensée à plus de 360 entreprises, parallèlement à des mesures d'accompagnement adaptées. Le service d'assistance sera développé de manière à proposer des prestations supplémentaires conçues pour aider les entreprises ukrainiennes à accéder au marché de l'UE et à se conformer à la législation connexe, toute nouvelle pour eux.

²⁵ Banque nationale d'Ukraine, *Business Outlook Survey*, Q3 2023, novembre 2023.

L'Association des organisations d'employeurs d'Ukraine s'est engagée dans une nouvelle initiative, appuyée par le BIT, visant à expérimenter la mise en place de services de garde d'enfants au sein des entreprises pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre. La Confédération des employeurs d'Ukraine a mené à bien, avec le soutien du BIT, le lancement d'un nouveau service de conseil en ligne à l'intention des entreprises pour le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap sur le lieu de travail, et pour leur maintien dans l'emploi. Une campagne visant à mieux faire connaître les avantages que comporte l'intégration de ces personnes et à promouvoir des pratiques innovantes et inclusives a été menée. La Confédération des employeurs d'Ukraine a également rejoint le Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT.

25. Les deux plus grandes fédérations syndicales du pays – la Fédération des syndicats d'Ukraine et la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine – continuent de venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment en leur offrant un hébergement et en leur distribuant des vivres. Dans l'ensemble, la situation des syndicats reste difficile, en raison de la chute des cotisations syndicales et de la destruction d'installations lors des frappes aériennes. Les deux organisations ont récemment rejoint la Confédération européenne des syndicats.
26. Les travailleurs vivant dans les territoires occupés par les forces russes font toujours état de violations de leurs droits au travail. Dans des lettres adressées au Directeur général en date du 2 novembre et du 7 décembre 2023, IndustriALL Global Union (IndustriALL) a signalé que des travailleurs membres du syndicat Atomprofspilka – l'une de ses organisations affiliées – avaient été enlevés dans la centrale nucléaire de Zaporijia, et a demandé l'aide de l'OIT pour les localiser et les faire libérer. Dans la zone occupée de Zaporijia, la Fédération des syndicats indépendants de Russie – un syndicat russe – a créé un syndicat territorial doté de sa propre structure organisationnelle, ce qui entrave les activités des syndicats ukrainiens. Par ailleurs, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a exprimé une nouvelle fois ses préoccupations quant au bien-être mental des travailleurs du secteur nucléaire ²⁶. Selon la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, la situation du personnel du site de Tchernobyl est tout aussi préoccupante. La présence de mines antipersonnel directionnelles sur le site de la centrale de Zaporijia est contraire aux normes de l'AIEA en matière de sûreté et de sécurité nucléaire et fait peser sur le personnel de la centrale une immense pression. La commission d'experts a demandé instamment que l'application de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, soit renforcée en vue d'assurer une protection effective des travailleurs contre les radiations ionisantes dans le cadre de leur travail ²⁷.
27. La situation des enseignants dans les territoires occupés reste désastreuse ²⁸. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait état d'au moins un cas dans lequel une enseignante a subi des pressions répétées de la part de son supérieur

²⁶ Conseil des gouverneurs de l'AIEA, *Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine, Rapport du Directeur général*, 20 novembre 2023.

²⁷ OIT, *Demande directe de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations concernant la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, Ukraine, adoptée en 2022*.

²⁸ De récents travaux de recherche menés par deux organisations internationales de défense des droits de l'homme, sur la base d'entretiens avec des enseignants, des responsables d'établissements scolaires et des familles touchées, ont montré que les actes d'intimidation et de coercition étaient le lot quotidien des familles, des enfants et du personnel enseignant. Voir Amnesty International, *Ukraine: Children's education is one more casualty of Russian aggression*, rapport de recherche, décembre 2023, et Human Rights Watch, *"Tanks On the Playground": Attacks on Schools and Military Use of Schools in Ukraine*, novembre 2023.

hiérarchique afin qu'elle obtienne le passeport russe ²⁹. Les syndicats d'enseignants d'Ukraine et l'Internationale de l'éducation signalent que des enseignants ukrainiens ont été contraints de suivre des programmes d'enseignement prorusses et de se livrer à une propagande prorusse, ainsi que de s'affilier à des syndicats russes. En outre, ces mesures ont été mises en œuvre en contraignant les directeurs d'école, les enfants et leurs familles à dénoncer les enseignants qui ne se plient pas aux exigences des forces d'occupation ³⁰.

28. Le Bureau a continué de tenir des réunions régulières avec l'Organisation maritime internationale ainsi qu'avec des représentants du gouvernement de l'Ukraine, du Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine, de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), de la Chambre internationale de la marine marchande et de plusieurs organisations de protection du bien-être des gens de mer au sujet des répercussions sur les marins de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le 16 octobre 2023, à la demande de l'ITF, le Directeur général est intervenu de toute urgence auprès du gouvernement de la Fédération de Russie concernant sa décision de déclarer cette organisation indésirable. Par l'effet de cette déclaration, toute personne collaborant avec l'ITF risque de se voir infliger une amende ou une peine d'emprisonnement en application de la législation russe, ce qui soulève de graves préoccupations quant à la liberté syndicale. Selon certaines informations alarmantes diffusées début février 2024, la fédération IndustriAll a également été rangée au nombre des organisations indésirables par le ministère de la Justice de la Fédération de Russie.
29. Le Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine a de nouveau fait part de ses inquiétudes concernant la baisse des effectifs des gens de mer ukrainiens dans le secteur maritime mondial en raison de la guerre. L'Ukraine, qui figure depuis toujours parmi les cinq plus grands pourvoyeurs de main-d'œuvre du secteur maritime, risque de perdre peu à peu cette place. Le syndicat a en outre réitéré ses préoccupations concernant l'annulation unilatérale, par la Fédération de Russie, de l'Initiative céréalière de la mer Noire et les risques encourus par les marins travaillant à bord de navires empruntant le couloir d'exportation unilatéral mis en place par l'Ukraine en réponse à cette annulation.
30. Compte tenu des récits de syndicats faisant état de violations des droits fondamentaux au travail de leurs membres dans les territoires occupés de l'Ukraine, l'OIT poursuit sa collaboration avec le HCDH, en particulier avec la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Le Bureau et le HCDH étudient actuellement les moyens de renforcer la capacité du personnel du HCDH à détecter les violations des droits des travailleurs dans les territoires occupés ou dont l'occupant s'est retiré, dans le cadre de leur mandat plus large de protection des droits de l'homme ³¹.

Coopération pour le développement

31. La Directrice régionale de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale s'est rendue, avec une délégation composée de membres du personnel du BIT, à Kyïv et dans ses environs en octobre 2023. Des réunions ont été organisées avec des responsables des ministères de l'Économie et de la Politique sociale, les partenaires sociaux, d'éminents membres du Parlement ukrainien ainsi

²⁹ HCDH, *Report on the human rights situation in Ukraine: 1 February – 31 July 2023*, 5 octobre 2023.

³⁰ Internationale de l'éducation, «Ukraine: l'Internationale de l'éducation condamne les attaques russes contre les enseignant-e-s et l'éducation dans les territoires occupés», 30 septembre 2022.

³¹ Un descriptif détaillé du mandat de la mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU en Ukraine est disponible sur le [site Web du HCDH](#).

qu'avec des représentants du secteur privé, d'organisations apparentées du système des Nations Unies et de partenaires internationaux de développement. Ces échanges ont mis en lumière la nécessité d'un appui à long terme du BIT. En particulier, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement ont reconnu que l'appui du BIT était nécessaire pour accompagner la transition de l'aide humanitaire vers un développement durable du marché du travail, et veiller à ce que les principes inhérents au travail décent soient respectés pendant la phase de reconstruction et de relèvement. La décision de l'OIT d'ouvrir un bureau de pays à Kyïv a été largement saluée, notamment par les partenaires de développement, qui ont souligné à quel point il importait d'assurer une forte présence de l'Organisation pour favoriser la réussite des projets de coopération pour le développement.

32. Immédiatement à la suite de cette mission, le Bureau a élaboré une Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine (2024-25), qui a été accueillie favorablement par les mandants du pays. Cette stratégie prévoit la restructuration des activités du BIT en Ukraine autour des trois piliers suivants: i) investissement dans l'humain; ii) création d'emplois de qualité et d'entreprises durables; et iii) amélioration de la gouvernance du marché du travail et du dialogue social. Cette stratégie viendra compléter l'actuel programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) (2020-2024) et ouvrira la voie aux discussions sur l'établissement d'un nouveau PPTD en 2025, qui sera aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Ukraine.
33. La stratégie de transition non seulement favorise l'adaptation à des besoins en évolution constante depuis le début de la guerre, mais vise aussi à améliorer la cohérence du soutien apporté aux projets et les cadres stratégiques plus larges régissant le monde du travail en Ukraine. Elle a été communiquée aux mandants tripartites pour examen final et approbation. Le Bureau poursuivra sa collaboration avec les partenaires de développement pour veiller à ce qu'un appui adéquat puisse être apporté pour l'exécution de la stratégie. De nombreuses propositions de projets et de programmes sont en cours d'élaboration, en coordination avec les mandants ukrainiens et les partenaires de développement.
34. Au titre du troisième pilier de la stratégie, le Bureau aide les mandants à établir une feuille de route sur le dialogue social répondant aux exigences des normes internationales du travail et de l'acquis de l'UE en la matière. Des discussions fructueuses ont été engagées dans le cadre d'une activité de formation et d'autoévaluation organisée en novembre 2023 au Centre international de formation de l'OIT à l'intention du Service national de médiation et de conciliation et des partenaires sociaux. La feuille de route aidera les mandants ukrainiens à trouver un moyen de concilier les circonstances particulières liées à la loi martiale avec la nécessité de renforcer le tripartisme et de mettre en place des mécanismes de dialogue social efficaces.
35. Les travaux sur les diverses priorités techniques mises en avant par les mandants lors des réunions tenues à Genève en avril et juin 2023, et au cours de la mission à Kyïv en octobre 2023, ont été pris en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie de coopération pendant la période de transition et sont en bonne voie.
36. Les projections en matière d'emploi demandées par le gouvernement ont été présentées en décembre et ont déjà été utilisées pour déterminer les chiffres de l'éducation et de la formation dans le prochain budget de l'État. Les projections sont un élément indispensable à l'élaboration d'une stratégie démographique de qualité qui réponde aux préoccupations croissantes des mandants ukrainiens et de la communauté internationale face au risque d'une pénurie de main-d'œuvre entravant la reprise économique. La première phase de l'évaluation actuarielle du système de retraite, qui consiste à mener des recherches de fond et à collecter de données,

est presque arrivée à terme et servira de base à l'élaboration de la deuxième phase de l'évaluation, qui devrait être achevée d'ici la fin de l'année.

37. En outre, l'OIT a intensifié sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Depuis 2022, le Bureau a ainsi coopéré étroitement avec le Groupe de travail sur l'intégration socio-économique régionale de l'Ukraine, qui est dirigé par le HCR conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en participant à ses réunions de coordination périodiques et en contribuant à l'élaboration de ses produits de diffusion des connaissances. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, le Bureau a contribué au Plan régional d'aide aux réfugiés 2024, lancé le 15 janvier 2024 avec la participation de l'OIT. De plus, conformément à leur Plan d'action conjoint pour 2023-2025, l'OIT et le HCR ont encouragé les différents acteurs à mettre à profit le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ³². Des approches de programmation conjointes sont actuellement élaborées, d'une part, avec le HRC en ce qui concerne les partenariats en faveur de l'emploi au niveau local et, plus largement, les moyens de subsistance dans les régions plus gravement touchées par la guerre, et, d'autre part, avec l'OIM en ce qui concerne la définition d'une stratégie démographique plus vaste et le recensement des besoins connexes de renforcement des capacités pour faciliter l'inclusion sur le marché du travail des personnes de retour, des travailleurs migrants, des femmes, des personnes en situation de handicap et des anciens combattants.
38. En coordination avec le ministère de la Politique sociale, le Bureau s'est mis en contact avec des membres du mécanisme d'assistance technique de l'initiative multiorganisations *Perekhid*, lancée en mai 2023. L'objectif de cette initiative est la formulation de recommandations pour faciliter la transition de l'aide humanitaire et des transferts de fonds vers un système national de protection sociale qui permette de faire face aux chocs. Elle sert à coordonner les diverses interventions menées dans le domaine de la protection sociale en Ukraine et à les aligner sur les conseils stratégiques dispensés par l'OIT à la lumière de l'évaluation actuarielle du système de retraite. Sur la proposition du ministère, le Bureau a officiellement demandé à devenir membre de la plateforme.
39. Le Bureau a aussi collaboré plus activement avec des institutions financières internationales au cours des derniers mois. Il a engagé des discussions fructueuses avec le Chef de la mission du Fonds monétaire international (FMI) en Ukraine, qui a mis en avant les synergies existant entre l'action menée par le FMI pour soutenir les finances publiques et les conseils techniques de l'OIT concernant la formalisation et les dépenses de retraite. Les deux parties se sont accordées sur la nécessité d'agir sur la même ligne durant la phase de relèvement. Le Bureau s'est en outre adressé au représentant de la Banque mondiale en Ukraine aux fins d'instaurer un partage d'expériences sur les orientations stratégiques à suivre pour réformer les régimes d'assurance sociale et de retraite, ainsi que sur les garanties liées aux normes internationales du travail qui sont exigibles dans le cadre du portefeuille de prêts de la Banque mondiale. Ces réunions informelles ont débouché sur un engagement à renforcer la coopération technique entre les deux organismes, couplé à l'assurance que la norme environnementale et sociale n° 2 (NES n° 2) du Groupe de la Banque mondiale serait appliquée, permettant d'atténuer d'éventuels revers sociaux lors de la phase ultérieure de reconstruction. Le Bureau a également collaboré avec la Banque mondiale dans le cadre de la troisième Évaluation rapide des dommages et des besoins. Avec l'appui de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le ministère de l'Économie a invité le BIT à se joindre au comité consultatif d'experts chargé du contrôle technique et de la coordination de l'analyse fonctionnelle du

³² OIT et HCR, *Plan d'action conjoint OIT-HCR pour 2023-2025*, juin 2023.

Service public de l'emploi en Ukraine, lancée en décembre 2023. La participation de l'OIT, en étroite collaboration avec la Banque européenne et les autres partenaires internationaux, aidera le ministère à définir une stratégie de réforme et à évaluer les activités de renforcement des capacités nécessaires pour moderniser le Service public de l'emploi et garantir son efficacité en temps de guerre et à plus long terme.

Situation du personnel du BIT en Ukraine

40. Le BIT emploie actuellement 12 personnes dans son bureau de pays pour l'Ukraine à Kyïv, y compris la nouvelle Directrice du bureau. Il a récemment obtenu des espaces de bureaux supplémentaires dans les locaux qu'il partage avec le HCR pour pouvoir accueillir les membres de plus en plus nombreux de l'équipe. La vie quotidienne du personnel du BIT reste stressante en raison de l'augmentation des frappes aériennes russes menées contre Kyïv et d'autres villes d'Ukraine depuis le début de l'hiver. Les fonctionnaires internationaux ont droit à des congés de détente réguliers en dehors de l'Ukraine, et le Bureau a pris d'autres mesures encore pour atténuer le stress des fonctionnaires recrutés sur le plan national, notamment en leur accordant des jours de congés supplémentaires. Le Syndicat du personnel est favorable à l'organisation d'une retraite consacrée en partie à la santé mentale. Le Bureau continue de faire primer son devoir de protection sur toute autre considération.
41. Le Bureau suit toujours de près la situation générale en matière de sécurité tout en s'efforçant d'accroître sa capacité opérationnelle en Ukraine. Les négociations avec le gouvernement ukrainien sur la signature d'un accord avec le pays hôte sont en bonne voie.

► Conséquences pour les mandants de l'OIT, la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et la coopération pour le développement dans les autres pays touchés de la région

42. Comme indiqué précédemment, les pays du Caucase du Sud et de l'Asie centrale ont connu une croissance économique positive, quoique associée à des taux d'inflation élevés qui se sont répercutés sur les prix du logement et de l'énergie, tandis que le taux de chômage reste bas en Europe centrale et occidentale. La fourniture d'un appui ciblé aux mandants sera néanmoins essentielle pour continuer de réduire au minimum les effets négatifs sur le marché du travail.
43. En République de Moldova, grâce à une forte volonté politique, au soutien des donateurs et au renforcement des partenariats, la mise en œuvre du PPTD est en passe d'atteindre les résultats escomptés³³. Des ressources supplémentaires ont été mobilisées pour appuyer les activités menées au titre du PPTD, comme suit: i) un montant de 2 millions de dollars É.-U. a été versé par la Suisse pour favoriser l'accès à de meilleurs emplois et à de meilleures compétences et conditions de travail; ii) un montant de 2 millions d'euros a été mobilisé avec l'aide de l'Union européenne pour soutenir les réformes de l'Inspection nationale du travail et de l'Agence

³³ Le PPTD de la République de Moldova couvre la période de 2021-2024 et est axé sur trois priorités: emploi inclusif et productif pour les jeunes; protection efficace au travail; et amélioration du dialogue social. Huit résultats doivent être atteints entre 2021 et 2024, et les activités engagées au titre de ces huit résultats sont en bonne voie.

nationale pour l'emploi; et iii) un montant de 1,5 million d'euros a été mobilisé avec l'aide de l'Agence autrichienne pour le développement et du Service de développement du Liechtenstein aux fins de la promotion des compétences vertes dans le secteur des énergies renouvelables en République de Moldova. Les perspectives sont prometteuses en ce qui concerne le financement par la Direction suisse du développement et de la coopération d'un programme quadriennal sur l'autonomisation économique des femmes, élaboré conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui sera lancé en 2024. La valeur globale du programme s'élève à 4 millions d'euros.

44. En Géorgie, un premier PPTD est en cours d'élaboration, compte tenu de deux priorités: amélioration du dialogue social et transitions justes pour faciliter l'adaptation aux changements économiques. Les principaux domaines dans lesquels un appui sera fourni par le BIT sont les suivants: mise en place d'un mécanisme de fixation des salaires minima, d'un mécanisme de règlement des conflits du travail individuels et collectifs et d'un régime d'assurance-chômage; développement des compétences; transition vers la formalité; SST; et recours accru à la négociation collective. Des ressources sont mobilisées pour commencer à mettre en œuvre le PPTD à la mi-2024.
45. Le Bureau des activités pour les travailleurs et le Centre international de formation de l'OIT ont organisé, en octobre 2023, un cours sur le travail décent, la paix et la résilience pour aider les syndicats de la région. Des représentants syndicaux de Hongrie, de Pologne, de la République de Moldova, de Roumanie, de Slovaquie et d'Ukraine ont bénéficié d'une formation sur l'application de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, qui vise essentiellement à créer des possibilités d'emploi et à promouvoir le travail décent dans des situations de crise provoquées par un conflit ou par une catastrophe.
46. L'ETD/BP-Moscou continue de fournir des services de coopération et d'assistance techniques à tous les pays de la sous-région (à l'exception de la Fédération de Russie et du Bélarus ³⁴), en procédant aux ajustements nécessaires, notamment en réduisant les espaces de bureaux à Moscou. Les modalités de travail n'ont pas changé depuis le précédent rapport, les fonctionnaires internationaux ayant la possibilité de travailler, à titre temporaire, depuis les locaux de l'OIT à Budapest. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale suit l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages de la structure actuelle, et reste en contact avec les mandants de la sous-région et les donateurs pour pouvoir faire face aux nouveaux besoins et possibilités. À cette fin, le Directeur général ainsi que la Directrice régionale et son adjointe ont souligné qu'il importait de se rendre dans la sous-région afin d'accroître la visibilité de l'OIT et de répondre plus efficacement aux besoins des mandants. Lors d'une visite en Arménie, en décembre 2023, le Directeur général a proposé d'accroître le soutien du Bureau aux réfugiés arrivés en Arménie à la suite des récentes hostilités et a encouragé le gouvernement à renforcer le dialogue social. En Azerbaïdjan, un nouveau PPTD pour 2024-2028 devrait être signé prochainement. Le gouvernement du Kazakhstan a sollicité l'assistance technique du BIT en matière de SST, de dialogue social et dans d'autres domaines relevant du mandat de l'OIT, ce qui a ouvert des possibilités de discussions tripartites sur l'élaboration d'une feuille de route pour la coopération. En Ouzbékistan, les domaines de coopération se sont considérablement élargis, comme en témoignent le lancement d'opérations dans le cadre du programme Better Work, l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la

³⁴ Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

protection sociale à l'appui de transitions justes et la promotion d'activités en faveur de l'égalité des genres. À la suite d'une visite en Ouzbékistan effectuée par la Directrice régionale en novembre 2023, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement a approuvé un projet de coopération technique sur l'inspection du travail et la SST. Au cours de cette visite, des consultations ont été menées sur les moyens d'améliorer encore les conditions de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement du coton. Il est prévu d'envoyer une mission de haut niveau au Turkménistan en février 2024 afin de discuter plus avant avec les mandants tripartites des domaines dans lesquels une assistance technique pourrait être apportée, en se concentrant dans un premier temps sur les principes et droits fondamentaux dans le secteur du coton.

► Domaines appelant des mesures complémentaires

47. Dans une analyse interinstitutions relative aux effets socio-économiques de la guerre en Ukraine sur les communautés d'accueil et aux nouveaux schémas de migration et de déplacement, il est appelé à une plus grande participation de l'OIT pour remédier à l'inadéquation entre les compétences de nombreux réfugiés ukrainiens et les emplois qu'ils occupent sur le marché du travail des pays d'accueil³⁵. Le Bureau poursuivra les discussions avec les pays accueillant un grand nombre de réfugiés et contribuera à l'échange de connaissances sur ce sujet. La sensibilisation des gouvernements, des travailleurs et des employeurs aux *Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable* peut contribuer à garantir le retour des réfugiés en toute sécurité.
48. Le Bureau entend renforcer ses capacités d'exécution afin de contribuer à la reconstruction et au relèvement de l'Ukraine et à une meilleure intégration des réfugiés et des communautés d'accueil sur le marché du travail des autres pays touchés, conformément aux besoins prioritaires des mandants ukrainiens et aux décisions adoptées à la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine qui s'est tenue à Londres en 2023. Le Bureau continuera d'aider les mandants à jouer un rôle actif dans le cadre des efforts de relèvement déployés plus largement, notamment en vue de la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine qui se tiendra à Berlin en 2024. Les contributions de l'OIT à la Conférence seront coordonnées par le Bureau de l'OIT pour l'Allemagne à Berlin et le bureau de pays de l'OIT à Kyïv.
49. Afin d'accroître son soutien à la reconstruction et au relèvement de l'Ukraine, conformément aux principes inhérents au travail décent, le Bureau s'emploiera, sur la base de la Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine (2024-25), à mobiliser les partenaires de développement afin d'appuyer la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique plus vaste. Outre les projets existants, le Bureau a investi des efforts considérables dans les travaux d'analyse au cours de l'année écoulée et préparé ainsi le passage à une étape plus concrète de l'assistance. Plusieurs discussions bilatérales sont en cours, et le Bureau continue de participer à tous les forums internationaux pertinents.

³⁵ HCR et PNUD, *Socio-Economic Impacts of the War in Ukraine on Host Communities and Emerging Migration and Displacement Patterns*, à paraître.

50. À chaque stade de ce processus, le Bureau entretient des contacts étroits avec les mandants ukrainiens pour faire en sorte que l'appui apporté réponde véritablement à leurs demandes et à leurs besoins les plus urgents. Il procède d'une manière analogue avec les autres pays touchés d'Europe et d'Asie centrale.
51. À la suite de la décision prise par le Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la République de Moldova, le BIT aidera les gouvernements de ces deux pays et leurs partenaires sociaux à promouvoir la conformité avec les normes internationales du travail et l'acquis de l'UE en la matière, et aidera les mandants à participer activement aux forums pertinents organisés par l'UE sur les thèmes du dialogue social, de l'emploi et de la protection sociale. Dans une récente communication sur la politique d'élargissement de l'UE, la Commission européenne a ciblé, parmi les domaines de compétence de l'OIT, l'amélioration de la législation relative aux relations professionnelles et à la SST, la création d'un environnement propice au dialogue social bipartite et tripartite et le renforcement de la politique de l'emploi. Elle s'est en outre déclarée favorable à l'intégration du système fragmenté de protection sociale non contributif et à l'adoption de mesures visant à remédier aux lacunes en matière de non-discrimination dans l'emploi ³⁶.

► **Projet de décision**

52. **Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.350/INS/13, et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée à sa 344^e session (mars 2022), et tenant compte des débats tenus à sa 350^e session et des orientations formulées à cette occasion, le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression que continue de mener la Fédération de Russie contre l'Ukraine, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites en Ukraine, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou du gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**
 - d) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à respecter toutes les obligations qui découlent de sa ratification des conventions de l'OIT, notamment la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des gens de mer et l'accès aux soins médicaux, la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, particulièrement en ce qui concerne l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants pendant leur travail, et la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, ainsi que le protocole de 2014 y relatif, et à garantir le plein bénéfice de la protection prévue par ces instruments à tous les travailleurs menant actuellement des activités sous son contrôle;**

³⁶ Commission européenne, *Ukraine 2023 Report*, novembre 2023, 108-111.

- e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine, prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des prochaines conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction, et se félicite de la nomination de la Directrice du bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine;**
- f) demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés en Europe orientale et en Asie centrale;**
- g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail et de lui rendre compte, à sa 351^e session (juin 2024), de l'évolution de la situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les entités des Nations Unies chargées de surveiller les violations des droits de l'homme et la situation des travailleurs des secteurs maritime et nucléaire.**